code de la spécialité B.M.F02.S01.07

Codes des métiers correspondants à la spécialité :

<u>A 1701</u>, <u>A 1702</u>, <u>C 1201</u>, <u>L 1809</u>, <u>O 1202</u>, <u>O 1402</u>

Fiche d'identité de la spécialité : Agro-écologie

Niveau: Master.

Domaine: Sciences de la nature et de la vie.

Filière: Ecologie et environnement.

Spécialité: Agro-écologie.

1- Localisation de la formation:

Institut : Sciences vétérinaires et des Sciences agronomiques.

Département : Sciences agronomiques.

Références de l'arrêté d'habilitation du diplôme à préparer : Arrêté N°918 du 26 novembre 2020.

2- Partenaires extérieurs :

Entreprises et autres partenaires socio-économiques

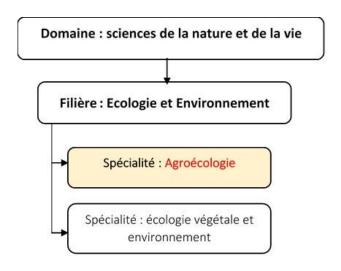
- Conservation des forêts de la wilaya de Batna.
- Parc National de Belezma (Batna).
- Direction de l'environnement de la wilaya de Batna.
- Direction de la santé et de la population de la wilaya de Batna.
- Direction des services agricoles de la wilaya de Batna.

: Autres établissements partenaires :

- Unité régionale de conservation et de développement de la flore et de la faune (UCD -Batna)
- Centre d'enfouissement technique (CET) de la ville de Batna.
- Ecole Nationale des Forêts (ENF -Batna).
- Centre de recherches scientifiques et techniques sur les régions arides (CRSTRA Biskra).

Partenaires internationaux : /

3- Organisation générale de la formation: position du projet



4- Contexte de la formation:

- Cette formation est accessible pour les étudiants titulaires d'une licence en écologie et environnement.
- L'agro-écologie vise le développement de systèmes de production alimentaire sûrs, durables et équitables en intégrant des composantes écologiques et sociales aux fondements agricoles. Ce modèle exige des approches interdisciplinaires qui permettront d'appréhender les systèmes de production et les systèmes alimentaires dans toute leur complexité.

5- Objectifs de la formation:

L'objectif de la formation dispensée est de fournir aux diplômés :

- des connaissances méthodologiques et théoriques, leur permettant de participer à la recherche fondamentale et/ou appliquée en agro-écologie.
- Elle vise la préservation de l'environnement, le renouvellement durable des ressources naturelles nécessaire à la production (eau, sol, biodiversité...) et l'économie d'utilisation des ressources non renouvelables. En réduisant l'utilisation des produits chimiques jusqu'à s'en passer, elle tend vers une agriculture biologique et contribue à améliorer la santé des agriculteurs et des consommateurs.
- Agro-écologie, agriculture de conservation, agriculture écologiquement responsable, agriculture durable respectueuse de l'environnement, économiquement performante, porteuse d'un développement humain attaché en particulier à la sécurité alimentaire et à la santé des populations.

6- Profils et compétences visés:

L'option Agro-écologie offre les connaissances et les compétences pour une réponse efficace pour concilier sécurité alimentaire, préservation des agro-systèmes et développement économique et social. L'agro-écologie repose sur un ensemble de pratiques agricoles au service de la valorisation de la production. Les résultats se

mesurent en particulier en termes de qualité nutritionnelle, sanitaire et environnementale des produits, ils se mesurent en termes de préservation du potentiel de production.

7- Potentialités locales régionales et nationales d'employabilité:

Les débouchés de cette formation sont multiples :

- Secteur de l'enseignement et la recherche.
- Secteur de l'environnement.
- Secteurs Industriels (Managements Environnementales).
- Bureaux d'études (privés).
- Direction des services agricoles.
- Centres de recherche (CRSTRA, INRA).
- Haut-Commissariat au Développement de la Steppe (HCDS).
- Institut National des Sol de l'Irrigation et de Drainage (INSID).
- Possibilité de poursuivre une deuxième post-graduation.

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n° 918

7 6 1104 2000

Portant habilitation de Masters ouverts au titre de l'année universitaire 2020-2021, dans le domaine «Science de la Nature et de la Vie» à l'Université Batna 1

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur;
- Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, complété et modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret exécutif n°89-136 du 29 Dhi El Hidja 1409 correspondant au 1er août 1989, modifié et complété, portant création de l'Université de Batna;
- Vu le décret exécutif n°08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
- Vu l'arrêté n°75 du 26 mars 2012 portant création, composition, organisation et fonctionnement du Comité Pédagogique National de Domaine;
- Vu le procès-verbal du Comité Pédagogique National du Domaine « Sciences de la Nature et de la Vie» du 27octobre 2020,

ARRETE

Article1er: Sont habilités, les Masters ouverts au titre de l'année universitaire 2020-2021 à l'Université Batna 1, dans le domaine « Sciences de Nature et de la Vie», conformément au tableau ci-dessous.

Domaine	Filière	Spécialité	Туре
Sciences de la Nature et de la Vie	LCOIOGIE EL	Agro-écologie	Α
		Ecologie végétale et environnement	А

Art.2: Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs et le Recteur de l'Université Batna 1 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

> Fait à Alger le Le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique